

Nombre de Membres en exercice :	20
Nombre de Membres présents :	13
Nombre de suffrages exprimés :	14
Votes Pour :	14
Votes Contre :	00
Vote blanc ou nul :	00
Abstention :	00

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

N° CS-2024-13

Séance du 20 mars 2024

L'an deux mille-vingt-quatre, le vingt mars à dix-huit heures, se sont réunis dans la salle de réunion du SIEGA les membres du Conseil Syndical du SIAGA, sous la présidence de Jean-Louis Reynaud, Président en exercice, dûment convoqués le huit mars deux mille-vingt-quatre.

Monsieur PERROT Alain a été désigné secrétaire de séance.

Nom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à	Nom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
Monsieur Freddy REY	X				Madame Dominique COMBAZ	X			
Madame Nadine REUX		X			Monsieur Alain PERROT	X			
Monsieur Williams DUFOUR	X				Monsieur Bertrand PUGNOT	X			
Monsieur Daniel BATON	X				Madame Evelyne LABRUDE	X			
Monsieur Fabien GALLICE		X			Monsieur Pierre FAYARD	X			
Monsieur Éric PHILIPPE			X		Monsieur Roger JOURNET			X	Williams Dufour
Monsieur Jean-Louis REYNAUD	X				Monsieur Marc GAUTIER	X			
Monsieur Raymond VAGNON		X			Monsieur Robert EYRAUD		X		
Monsieur Mathias LAVOLE		X			Monsieur Stéphane GUSMEROLI	X			
Monsieur GENTIL Pascal	X				Monsieur BOURDIER Gilles	X			

Objet : Participations 2024 GEMAPI & ITEM 12 EPCI

M. le Président rappelle que les cotisations liées à la compétence GEMAPI et à l'ITEM 12 pour 2024 concernent le territoire des EPCI membres du SIAGA et que ce montant a été calculé selon la clé de répartition des statuts adoptés en 2019. Le Président rappelle qu'à chaque renouvellement complet du conseil syndical, la population totale INSEE est remise à jour. Elle a donc été mise à jour en 2021 sur le dernier recensement INSEE soit celui de l'année 2018.

M. Le Président propose une hausse de ces participations de 3% sur 2024 afin de compenser la hausse de frais de fonctionnement au niveau des charges salariales dû à l'augmentation du temps de travail du poste chargée de mission communication de 50% à 80% et l'augmentation du temps de travail du poste mise à disposition du Département de l'Isère chargé de projet hydraulique de 20% à 40% ainsi que les actions du contrat de bassin GABT.

EPCI	Participation 2024 GEMAPI	Participation 2024 Item 12
Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette	14 014.57 €	5 991.67 €
Communauté de Communes des Vals Du Dauphiné	199 926.36 €	11 641.01 €
Communauté de Communes Val Guiers	149 059.91 €	8 675.50 €
Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais	136 525.51 €	7 938.52 €
Communauté de Communes Cœur De Chartreuse	352 419.85 €	20 389.65 €
TOTAL	851 946.20 €	54 636.35 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

APPROUVE ces montants de participations pour l'exercice 2024

Fait et délibéré en séance
Le 20/03/2024

Le secrétaire de séance
Alain PERROT



Le Président
Jean-Louis Reynaud



Publiée le : 22/03/2024

Transmise au Représentant de l'État le : 22/03/2024

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.